Treizième Année. -- N° 64 | 20 Centimes le N°. | Samedi 14 Juin 1873.

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTERAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annonces... 25 c la ligne
Réclames,.. 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
MM. Laffite et Cie, place de Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'hiver.

tableau 2.	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — ..Départ..	5h10 matin	12h25 s	5h40 s
Mercuès.....	5 28	12 47	5 55
Parnac.....	5 43	1 7	6 7
Luzech.....	5 53	1 20	6 16
Castelfranc.....	6 10	1 43	6 37
Puy-l'Evêque.....	6 24	2 »	6 49
Duravel.....	6 36	2 14	6 58
Soturac Touzac.....	6 47	2 27	7 7
Fumel.....	7 1	2 44	7 19
Monsempron-Libos.—Arrivée.	7 7	2 51	7 26

	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Monsempron-Libos. — Départ.	8h41 matin	5h19 soir	
AGEN..... — Arrivée.	9 59	6 44	
—			
Monsempron-Libos. — Départ.	7h19 mat.	3h 3 soir	7h34 soir
PÉRIGUEUX..— Arrivée.	10 58	5 46	11 6
BORDEAUX..... — .	3 28 soir	10 18	
RODEZ..... — .	9 34		
AURILLAC..... — .	9 42		
VIERZON..... — .	7 15	12 42 matin	7 53 s
PARIS..... — Arrivée.	12 39 m	4 39	3 4 s

	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte
PARIS..... — Départ.	7h45 s	9h40 s	
BORDEAUX..... — .		10 30 m	
PÉRIGUEUX..... — .	6 50 matin	1 45 soir	
Monsempron-Libos. — Arrivée.	8 36	5 16	
—			
AGEN..... — Départ.	5h50 matin	2h soir	6h10 soir
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 15	3	7 31

	Omnib. jours de foire	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixtes
Monsempron-Libos. — Départ.	7h30 matin	9h30 matin	5h25 soir	7h5 soir
Fumel..... — .	7 37	9 37	5 37	8 15
Soturac Touzac... — .	7 50	9 49	5 53	8 25
Duravel..... — .	8 2	9 57	6 7	8 24
Puy-l'Evêque.... — .	8 11	10 6	6 20	8 33
Castelfranc..... — .	8 30	10 20	6 43	8 51
Luzech..... — .	8 44	10 32	7 2	9 5
Parnac..... — .	8 55	10 41	7 18	9 16
Mercuès..... — .	9 7	10 52	7 35	9 28
Cahors.... — Arrivée.	9 25	11 8	7 54	9 46

Cahors, le 14 juin 1873.

Un de nos amis nous adresse de Versailles l'importante communication suivante :

Versailles, 13 juin 1873.

Le grand évènement politique du 24 mai n'est pas bien compris partout, s'il faut s'en rapporter à certaines impressions qui arrivent du département du Lot. Cet évènement n'est pas un coup d'Etat, mais bien l'acte légal des principaux députés conservateurs, effrayés des tendances de M. Thiers et des conséquences terribles de ses complaisances pour le radicalisme. Toutes les notions du bon sens étaient obscurcies, quand on entendait M. Thiers se proclamer conservateur, et qu'on le voyait en même temps protéger directement ou indirectement les candidats les plus hostiles à l'existence même de la société. Il fallait à tout prix un changement; car non-seulement une propagande audacieuse et un laisser-aller impardonnable pervertissaient les masses, mais les affaires étaient profondément troublées, et nous marchions à une véritable ruine matérielle.

Il ne s'est trouvé qu'une majorité de 15 voix environ, tant le mal avait grandi, pour tirer le pays de l'abîme où il descendait rapidement. Peut-on croire qu'une si faible majorité allait, du jour au lendemain, bouleverser l'administration, et révoquer d'un bout à l'autre du territoire, tous les fonctionnaires nommés par M. Thiers, dans les tribunaux, les préfectures et les sous-préfectures ?

Même avec une majorité de cent voix, une telle politique eût été mal conçue et imprévoyante. Les réactions appellent les réactions. Ce n'est que par la conciliation, la sagesse, la persuasion, le bon exemple, les ménagements pour les personnes et la sévérité rigoureuse pour les doctrines coupables, qu'on arrive à constituer un gouvernement durable pouvant réaliser le bien en le fondant sur des bases solides. A plus juste raison, cette modération est indispensable, quand la majorité se compose de partis différents, même de quelques républicains du lendemain.

Un seul drapeau peut couvrir cette phalange, réunie par les nécessités d'une situation périlleuse. C'est le drapeau de la conservation pure et simple dans le provisoire, en attendant les fruits de l'expérience et du temps pour asseoir un pouvoir définitif.

Supposez que dans les premiers jours un seul élément se fût retiré de l'union commune : la majorité serait devenue immédiatement minorité, et alors notre planche de salut aurait été brisée, entraînant dans sa chute les suprêmes espérances de l'ordre, que dis-je ? les suprêmes espérances de la Patrie française, prête à s'effondrer fatalement dans une dernière révolution, plus atroce qu'aucune autre, et réunissant l'Europe entière contre nous.

Le devoir de la majorité et le devoir du Gouvernement qu'elle a établi, consistent, par conséquent, à chercher tous les moyens honorables de rallier ce nombre considérable d'individualités influentes, qui s'étaient laissé entraîner vers M. Thiers, par faiblesse ou par lassitude. Les sociétés ne se composent pas de Cincinnatus et de Scévola. Il faut les prendre telles qu'elles sont, avec leurs qualités et leurs défauts; les seuls esprits politiques sont ceux qui, telle situation étant donnée, mettent tous leurs efforts à *faire des choses possibles*. C'est bien vulgaire, dira-t-on. Peut-être bien, mais c'est la froide vérité pratique. Nous ne sommes plus hélas ! dans les jours commodes où notre grandeur semblait excuser en quelque sorte, chez les partis, l'aveuglement, les folies du triomphe.

La majorité et le Gouvernement ont compris ce devoir; mais bien imprudent serait celui qui ne chercherait pas à prévoir et à prévenir toute menace de désagrégation dans les rangs des vainqueurs du 24 mai, et au besoin à en détruire à l'avance les funestes conséquences par de sages précautions. Il est des esprits qui ne veulent pas comprendre que le pays est assez indifférent sur les formules, et qu'il ne demande par dessus tout que la sécurité. Ils ne supposent pas que la France puisse être sauvée sans leur petite recette, et bien entendu la recette de l'un est absolument l'opposé de la recette de l'autre. Heureusement, trois semaines à peu près se sont écoulées depuis le 24 mai, et ces trois semaines ont suffi au Gouvernement pour lui assurer une majorité nouvelle, recueillie au centre gauche et parmi les députés ne faisant partie d'aucune classification déterminée. La majorité, dès aujourd'hui, survivra à quelques défections. Elle ne tardera pas à atteindre 430 à 450 membres.

Mais à quoi est dû ce succès du Gouvernement ? Il n'a d'autre motif que cette modération dont je vous parlais tout-à-l'heure. Le Gouvernement est *résolument conservateur*, et il ne crie pas *Raca* aux ouvriers de la onzième heure qui viennent lui dire : « Nous avons bien quelques péchés sur la conscience; mais nous voulons être *résolument conservateurs* avec vous, et nous allons vous en donner la preuve. »

Dites-le bien à vos amis, démontrez-le bien à vos lecteurs : c'est une politique de transaction qui doit prévaloir, inébranlable sur les grandes questions sociales, accessible à tous ceux qui se rallieront à la pensée patriotique des signataires de la demande d'interpellation du 24 mai.

Quand viendra la solution de la forme du Gouvernement, c'est avec maturité et après s'être longuement concertés au milieu du calme général que ce difficile problème sera abordé. La solution sera-t-elle due à l'Assemblée nationale actuelle ou à l'Assemblée future ? Cela dépend du terrain que gagneront dans le pays les idées de transaction. La marche du Gouvernement nouveau, sous la direction du plus aimé et du plus illustre des Français, fera rentrer dans l'ombre, par la force même des choses, l'armée rouge et communarde ; et il est permis d'espérer que, si la décision définitive de la forme gouvernementale était laissée à l'Assemblée future, cette Assemblée serait animée, en immense majorité, de l'esprit fécond de la conservation et du véritable progrès.

En attendant, le Gouvernement nouveau est tout à fait assis. Aux anxiétés du début a succédé la certitude d'être appuyé par une importante majorité dans le parlement et par tous les hommes d'ordre dans la nation.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 12 juin 1873.

Le conseil des ministres a dû s'occuper ce matin de la question du maintien de la supression du poste de sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur. Tout porte à croire qu'il en aura décidé la suppression.

Le choix de M. de Durangel comme Secrétaire-général du ministère de l'intérieur paraît également certain.

D'après des renseignements que je crois exacts, la gauche serait en possession d'une autre circulaire confidentielle également émanée de M. Pascal, qu'il faut s'attendre à voir prochainement livrer à la publicité de la tribune ou de la presse. Cette circulaire paraît, d'ailleurs, destinée à faire beaucoup moins de bruit que la première, et les personnes qui l'ont lue assurent qu'on ne saurait lui reprocher autre chose qu'une ou deux phrases maladroites.

Une enquête est ouverte pour découvrir la personne qui a livré à M. Gambetta les deux circulaires. D'après les uns, il faudrait chercher le coupable en province, et, d'après les autres, dans les bureaux mêmes du ministère de l'intérieur. Peut-être sera-t-il bien difficile de découvrir la vérité à cet égard.

M. Rampon-Léchin a donné, mardi, sa démission de directeur général des postes. On avait d'abord pensé à lui donner pour successeur M. Target, mais la loi Princeteau ne permettant pas cette nomination, on a choisi à sa place M. Dufrayer, secrétaire général au ministère des finances.

Le président de la République s'est rendu hier à la commission des grâces où il s'est entretenu un moment avec le président de la commission, M. Martel. Le maréchal de Mac-Mahon et la commission sont d'avis qu'il ne doit plus être procédé à aucune exécution capitale pour des faits remontant à l'époque de la Commune.

L'élection d'un vice-président en remplacement de M. Vitet aura lieu probablement cette semaine. Le candidat de la majorité est décidément M. de Larcy.

On dément formellement tous les bruits impliquant un changement de la politique française à l'égard de l'Italie ou des autres puissances étrangères. Il n'est aucunement question de donner un successeur à M. Fournier, notre ministre auprès du roi Victor Emmanuel. M. Lanfrey, qui repart aujourd'hui ou demain pour aller reprendre son poste à Berne, emporte absolument les mêmes instructions que sous le ministère de M. de Rémusat.

Un grand dîner aura lieu probablement lundi à l'hôtel de la Présidence. M. Buffet, et les autres membres du bureau présidentiel seraient invités ainsi que les ministres.

Par suite d'un malentendu sur les heures, la réunion réglementaire de la gauche n'a pas eu lieu hier. La gauche se réunit désormais tous les mercredis à Versailles et tous les samedis soir à Paris.

L'entente est aujourd'hui complète entre le gouvernement et la commission de l'armée au sujet de la loi de réorganisation de l'armée sur la base du système régional. On pense que le projet pourra venir devant l'Assemblée dans la première quinzaine de juillet. On commence à craindre qu'il ne soit pas possible de discuter le budget, et peut-être même la loi municipale, avant la session d'hiver.

Revue des Journaux

Paris-Journal.

Dans la séance sur la circulaire de M. Pascal, l'ordre du jour pur et simple a été adopté à 74 ou 75 voix de majorité. Donc, le ministère, ou plutôt le gouvernement du 24 mai, est en progrès signalé dans l'Assemblée. Il a vaincu, même sur un terrain détestable ; on peut donc soutenir qu'il est d'autant plus victorieux. Des torts de détail n'ont pu prévaloir sur le mérite général et le prestige d'un pouvoir bien méritant de la patrie, par cela seul qu'il a succédé à une dictature malfaisante et maladroite à force d'habileté cousue de fil rouge. Il est certain que depuis l'avénement aux affaires de ceux qui se sont trouvés en assez médiocre posture sur la sellette, le pays respire, espère et s'est remis à travailler.

Gaulois.

On a supprimé le *Corsaire!* voyez-vous la belle affaire !

Allons, messieurs les républicains, messieurs les libéraux, bas les masques! et causons sérieusement — pas d'hypocrisie — dites la vérité !

Oui ou non, M. Baulé a-t-il bien fait de supprimer le *Corsaire?* Certes il a eu tort de laisser M. Pascal écrire une mauvaise dépêche — c'est un jeune ministre, il fera mieux une autre fois — mais il a bien fait de supprimer le *Corsaire*.

Comment, depuis le 4 Septembre, tous les gouvernements qui se sont succédé en France, tous les pouvoirs qui ont plus ou moins illégalement existé, ont supprimé des journaux

— et nous sommes hésitants à répondre si, oui ou non, on a eu raison de supprimer *le Corsaire !*

Mais souvenons nous donc !

Pendant le siége, le général Trochu a suspendu *la Patrie* pour trois jours.

Le 4 février 1871 : *Gambetta regnante*, un arrêté signé Allain-Targé et contre-signé A. Ranc, directeur de la sûreté générale, a supprimé à Bordeaux :

L'Union,
Le Constitutionnel,
La Guienne,
Le Journal de Bordeaux,
Le Français,
Le Courrier de la Gironde.

La Commune a supprimé tous les journaux qu'elle a voulu — et elle a voulu les supprimer tous.

M. Thiers a suspendu ou supprimé successivement la *Verité*, le *Pays*, le *Gaulois*, l'*Étoile*, l'*Armée*, etc.

Tous ces pouvoirs ont cru bien faire. — Tous ces pouvoirs ont cru agir utilement. — Tous, s'ils revenaient, sont prêts à recommencer et nous en sommes encore dans la presse à avoir l'air de pleurer sur le sort du *Corsaire*.

Soyons francs et disons-le avec limpidité et calme : M. Beulé a bien fait de supprimer le *Corsaire*, car demain, si l'opinion du *Corsaire* triomphait, elle nous supprimerait tous.

Patrie.

Le nouveau gouvernement donne par la voie de l'*Officiel*, une assez haute leçon de modestie et de légalité à M. Thiers et à ses auxiliaires. Il s'agit des Adresses.

On n'a pas oublié que chaque préfet, chaque sous-préfet, impatient de montrer son zèle, excitait les municipalités trop complaisantes à rédiger des Adresses à M. Thiers. Les feuilles officieuses enregistraient avec délices ces épîtres toutes parfumées d'encens; enfin, du fond de son cabinet, à la Présidence, le compromettant M. Barthélemy Saint-Hilaire inondait la France de lettres de remerciements et d'encouragement, pour exciter les bonnes gens à signer ces flatteries que des agents colportaient.

Les conseils généraux et les conseils municipaux reçurent même du secrétariat de la présidence des conseils écrits sur l'art de confectionner des Adresses, malgré la loi qui leur interdit des manifestations politiques.

Nous fîmes remarquer que ces Adresses ne prouvaient rien, et que d'ailleurs le nombre de celles qu'on obtenait était fort minime, comparativement aux moyens mis en œuvre pour les provoquer.

Le souvenir de cette chasse aux Adresses restera l'un des plus dérisoires parmi ceux que laisse après elle l'ex-présidence despotique de M. Thiers.

Le maréchal Mac-Mahon n'a voulu ni encourager les flatteries que son prestige auraient expliquées; ni laisser faire autour de son nom et de son pouvoir ce charlatanisme officieux qui plaisait tant à son prédécesseur. Le *Journal officiel* publie une note qui se termine ainsi :

« Le maréchal est sensible aux témoignages » de confiance qui lui sont données par les » municipalités. *Mais*, chargé de veiller à » la stricte *observation des lois*, il ne saurait » *encourager ni approuver* des Adresses » dont la légalité peut être contestée. »

M. Thiers et M. Barthélemy Saint-Hilaire, dans leur retraite actuelle, et tous les officieux que la plume du chef d'orchestre faisait manœuvrer, voudront bien lire cette note. Elle tombe sur leur tête et y laissera son empreinte. Décidément nous avons bien changé de gouvernement !

Puisqu'il en est ainsi, MM. les préfets, sous-préfets et autres agents de M. Thiers oubliés provisoirement dans leurs résidences officielles, recevront sans doute l'ordre de ne pas encourager en secret les Adresses que diverses municipalités radicales expédient à M. Thiers, Ces actes d'une hostilité persistante contre le gouvernement conservateur doivent cesser, et l'autorité administrative n'a qu'un mot à dire pour y mettre fin.

Liberté.

Il y a moins de deux ans, l'Assemblée, votait une loi qui dépouillait le Gouvernement du droit de nommer les maires dans la plupart des communes. Il semblait alors qu'il n'y eût, pour bien faire, qu'à prendre le contrepied de ce qui avait été fait sous l'Empire : qu'à remplacer les lois en vigueur par des institutions nouvelles ; qu'à substituer aux agissements du précédent gouvernement les pratiques recommandées par les publicistes de l'école de Nancy. La décentralisation devait tout sauver ! On décentralisa à force, et l'on ne s'arrêta que lorsqu'on eût tout désorganisé du haut en bas.

Les conséquences de ce beau système ne devaient pas tarder à se faire sentir. A force de détendre les liens qui rattachaient les populations au Gouvernement, on les a rompus. Et qui a profité de cette rupture? Les dernières élections sont, à cet égard, pleines d'enseignements. On voulait émanciper la commune ; on l'a livrée en proie aux influences radicales. Aussi, le gâchis est complet ; il n'y a plus rien : ni surveillance, ni police municipale, ni police sur la chasse ; les lois sont violées chaque jour ouvertement, d'un bout à l'autre de la France, par la faiblesse ou avec la complicité des magistrats municipaux. Ceux qui voudraient agir ne l'osent, obligés qu'ils sont de compter avec leurs futurs électeurs, ou bien ils se retirent, cédant la place à de moins scrupuleux. Nous savons une commune des environs de Paris où les choses en sont arrivées à ce point qu'à défaut de candidat, les conseillers municipaux ont dû tirer au sort pour savoir qui serait... mangé.

Le nouveau gouvernement est, dit-on, fort ému de cet état d'anarchie, qui s'est développé en toute liberté sous l'administration précédente, et il a résolu d'y mettre un terme. Il faut l'en louer ; mais il nous revient qu'il est obsédé de la même pensée qui a déjà fait commettre à l'Assemblée nationale et à ses délégués tant d'imprudences et tant d'écarts de conduite : Il hésite à emprunter à la législation précédente, encore qu'il la tienne pour achevée en certaines de ses parties, les armes dont il sent qu'il a besoin ; il éprouve quelque scrupule à s'appuyer sur des institutions que les doctrinaires de l'école prétendue libérale ont si souvent et si vivement attaquée ; bref, il n'ose revenir purement et simplement à la loi du 5 mai 1855.

Il y a là, qu'on nous permette d'y insister, un faux point d'honneur ; et la situation est trop grave, la nécessité de reprendre en main la direction morale du suffrage universel, trop claire, trop évidente, pour que de hommes de la valeur de M. de Broglie se laissent influencer par des considérations tirées de leur passé, de leurs anciennes opinions, de leurs écrits même. S'ils se plaçaient à ce point de vue, ils se placeraient à un point de vue tout personnel et tout égoïste, et ils ne feraient pas sans tomber dans la faute si justement reprochée par eux-mêmes à M. Thiers.

Il y a quelque chose de plus fort que toutes les théories d'opposition, c'est ce qu'on pourrait appeler la raison gouvernementale. Or, que dit en ce moment cette raison ? Elle dit au cabinet du 24 mai, elle lui dit bien haut, qu'il n'existe pas deux moyens d'exercer cette action résolument conservatrice, dont il s'est porté garant ; qu'il n'y en a qu'un : c'est de reprendre, sans plus tarder, le droit de nommer les maires. Le succès est à ce prix ; on aura beau mettre à la tête de nos départements et de nos arrondissements les préfets les plus conservateurs et les plus énergiques, on n'aura rien fait s'ils demeurent sans action, sans autorité sur les magistrats municipaux.

Journal de Paris.

Le projet de loi déposé par M. Maurice, dans le but d'élever le minimum du traitement des instituteurs, répond à un vœu que nous avons nous-même plusieurs fois formulé. Nous nous félicitons du vote d'urgence, par lequel la Chambre l'a accueilli.

Il était temps, en effet, d'aviser. Ceux qui s'intéressent à l'enseignement primaire, ceux qui peuvent recevoir les confidences de ces humbles professeurs dont la vie est consacrée à un rude et ingrat labeur, ceux-là savaient combien la situation était critique. Il ne s'agissait pas seulement d'une question d'humanité, que les nécessités budgétaires pouvaient reculer encore, il s'agissait surtout de parer à un danger sérieux, l'abandon des écoles normales.

Quel que fut le dévouement des jeunes gens qui se préparaient à entrer dans ces écoles, nous devons dire que la perspective qui leur était offerte, et que les plaintes des instituteurs auprès desquels ils vivaient, n'étaient pas faites pour réchauffer leur enthousiasme. Aussi les rapports des inspecteurs sont-ils unanimes à déclarer qu'on ne sait plus comment, dans un avenir peu éloigné, s'opérera le recrutement des instituteurs. Les difficultés de la vie ont partout grandi, les chemins de fer ont porté jusque dans les plus petites communes, le prix des denrées à un taux notablement plus élevé. Mais le traitement de l'instituteur est demeuré stationnaire, ou n'a été élevé que dans une proportion dérisoire.

Plus de 23,000 instituteurs sont réduit à un traitement de 700 fr., et ceux-là sont le plus souvent pères de famille ; on ne s'étonnera donc pas d'apprendre que dans un certain nombre de départements, des maîtres d'école étaient inscrits au bureau de bienfaisance. Quelle influence peut exercer sur des enfants, un maître placé dans une semblable situation ? La misère, hélas ! inspire rarement le respect.

A ce point de vue, nous applaudissons de M. Maurice. Il a démontré que le budget ne serait pas grevé d'une dépense supérieure à 2 millions et demi. Quelles que soient les exigences du Trésor, il est impossible que la Chambre ne trouve pas des fonds pour alimenter cette armée des instituteurs dont les rang s'éclaircissent parce que plusieurs manquent de pain.

Enfin, M. Maurice a demandé un crédit de 250,000 fr., pour porter à un minimum encore bien modeste, mais au moins suffisant, le chiffre de la retraite accordée aux instituteurs et institutrices. Il s'agirait d'accorder à ceux qui ont consacré trente années de leur vie à nous préparer des hommes, un minimum de retraite de 500 et 600 fr.

Ecrire ces chiffres c'est inspirer plus de réflexions que de longs discours n'en feraient naître. Que l'on songe au traitement accordé aux jardiniers de la ville de Paris et on ne voudra plus disputer à nos instituteurs des campagnes cette obole qui peut les faire vivre et qui dans tous les cas ajoutera à la considération dont ils doivent jouir.

Parmi les dépenses que l'on dit indispensables, en est-il beaucoup qui soient plus utiles que celle-là ?

INFORMATIONS

Ainsi qu'on l'annonçait depuis plusieurs jours, M. le général Chanzy est nommé gouverneur général de l'Algérie. Nous publions plus loin le décret qui l'élève à ces importantes fonctions.

Le *Journal officiel* continue à annoncer quelques épurations dans le personnel des préfectures. On y remarque, entre autres, le remplacement de M. Emile Laurent, qui, après avoir été un fonctionnaire zélé de l'Empire, était devenu le secrétaire général encore plus zélé de M. Calmon à la préfecture de la Seine.

Le ministère semble vouloir procéder dans son travail d'assainissement admistratif par séries, par petites doses. Nous ne saurions l'en désapprouver. On fait mieux ce qu'on fait avec soin. Mais, ce qui importe, c'est qu'il accomplisse en entier les réformes indispensables.

Le *Journal de Marseille* et la *Gazette du Midi*, publient une pétition d'électeurs marseillais demandant que l'âge électoral soit élevé à vingt-cinq ans, notamment à cause de la suppression du droit de vote pour les militaires en service actif, et de l'inégalité qui existerait entre les soldats de la réserve et les exemptés.

Cette pétition est adressée à l'Assemblée nationale.

On lit dans le *Pays :*

Le prince Napoléon est arrivé jeudi à Paris, venant d'Italie.

Le séjour du prince Napoléon en France sera de courte durée. Il entend simplement établir ses droits et protester contre l'inqualifiable mesure prise contre lui par l'ex-président de la République provisoire.

On lit dans la *Gazette de France :*

On parle beaucoup de la venue du prince Napoléon. Il est arrivé par le train du matin à Paris et est allé voir sa sœur, la princesse Mathilde, à Saint-Gratien. On dit que son séjour sera très-court. Il faut dire que ce n'est pas le gouvernement qu'il semble le plus contrarier. Nombre de bonapartistes trouvent ce voyage tout à fait intempestif et ne se font pas faute de dire tout haut leur façon de penser. Il est facile de comprendre que l'activité dévorante de cette personnalité ambitieuse est un gros embarras pour le parti impérialiste.

Le prince Jérôme a des idées très-avancées qu'il a exposées dans son fameux discours d'Ajaccio, qu'il a affichées dans ses salons du Palais-Royal et qu'il a voulu manifester jusque dans le choix de ses intimes. C'est une manière de César radical, nourrissant de longue date la haine du Pape et de l'Eglise, et rêvant une dictature qui permettrait de faire passer cette société sous le triangle égalitaire des idées dites napoléoniennes développées à Ajaccio. On comprend donc pourquoi, en ce moment surtout, la présence du prince Jérôme contrarie particulièrement les bonapartistes paisibles qui comprennent que la France est avide de paix et d'ordre, et redoutent tout ce qui procède de la révolution et sent le radicalisme.

Mais le prince Jérôme ne se laisse guider par personne. Il juge, au contraire, que c'est à lui à commander, aux autres à se soumettre. Il n'avait prévenu qu'un petit nombre d'amis et son intention de venir à Paris, et entend ne se laisser fixer par personne le temps qu'il doit y rester. Il ne tient aucun compte des embarras qu'il crée à son parti. Ces embarras sont pourtant sérieux, car si on ne va pas voir le prince Jérôme, on accuse les divergences qui existent dans ce parti, et si l'on y va, on affiche des préférences pour un prince qui a, dans nos Assemblées, toujours marqué sa place sur les bancs de la Montagne, et sous l'Empire, fait, en toutes circonstances, des professions de foi anti-catholiques et radicales.

Le prince Napoléon a fait remettre sa carte chez le maréchal Mac-Mahon, qui a rendu la sienne au prince. Voici comment les faits se sont passés :

C'est le secrétaire du prince Napoléon qui s'est rendu à Versailles et a déposé à la Présidence la carte du prince. La carte du maréchal, déposée le lendemain à l'hôtel de Cristol, portait cette simple suscription ;

Le président de la République.

Les troupes du général Velarde, commandant en chef de la Catalogne, se sont révoltées aux cris de « Vive la République fédérale ! A bas Velarde ! » Voilà ces troupes, voilà ce général qui devaient écraser les carlistes. Les soldats ont trouvé plus agréable de se révolter que d'aller se battre.

Le général Velarde a envoyé sa démission et s'est réfugié, avec ses officiers, dans la ville de Pobla de Claramunte. Que vont devenir ses troupes? Elles iront grossir les rangs des carlistes ou ceux des anarchistes fédéraux.

A Grenade, une lutte a eu lieu entre le peuple et les carabiniers ; ceux-ci ont été battus et désarmés. Quant aux carlistes, ils déjouent sur tous les points les efforts des lambeaux d'armée qu'on essaie de faire marcher contre eux. Ils ont des hommes en plus grand nombre qu'ils ne peuvent en armer et en équiper. Leur succès est absolument subordonné à une question d'armes et de canons.

Les chevaux français ont remporté, dimanche, une nouvelle victoire aux courses de Longchamp.

Boïard a gagné le grand prix de Paris.

Flageolet est arrivé 2e.

Doncaster, 3e

Chronique locale

QUESTION DU MUSÉE.

(Suite.)

Au point de vue historique, archéologique, même de l'étude des temps anté-diluviens, notre pays est sans contredit un des mieux dotés de France. Nous tenons de l'un de nos ingénieurs les plus distingués que le département du Lot est un de ceux où l'on découvre les plus riches souvenirs des époques anté-historiques. L'ingénieur dont nous parlons a pratiqué des sondages dans la rivière du Lot ; il a mis à jour une défense d'éléphant, aux proportions colossales, ayant appartenu à une espèce aujourd'hui disparue. En fouillant les nombreux *tumuli*, dolmens ou kromleks, que l'on trouve dans nos contrées, il a découvert des ossements humains, des flèches et des hâches en silex, etc. Dans nos montagnes, au fond des grottes et dans les anfractuosités de rochers, il a trouvé des fossiles en quantités innombrables : des dents de rhinocéros et de rênes, des coquillages marins à l'état de pétrification, etc.

Sous le rapport historique il suffit de frapper du pied la terre pour faire jaillir les épaves de l'époque

Gallo-Romaine. Chaque jour met à découvert des mosaïques très belles, des chapitaux de colonnes, des débris d'armures, des tronçons d'épées. Les démolitions d'anciennes constructions mettent à nu des quantités extraordinaires de monnaies et médailles romaines, principalement de la période impériale, des figurines de bronze, des bustes de marbre, des poteries remarquables Le hasard seul, messieurs, fit découvrir dans l'Eglise de Pern cette pierre tumulaire sur laquelle est gravé le nom du glorieux défenseur de l'indépendance gauloise. Des fouilles bien dirigée feraient découvrir bien d'autres restes précieux. Au moyen-âge, une pierre tumulaire, transportée de Cahors à Saint-Cirq, se perd dans les eaux du Lot. Dans les temps modernes, une statue équestre en pierre calcaire, représentant François 1er, placée dans la cour d'honneur du château d'Assier, fut brisée par la fureur populaire. Les débris du buste furent retrouvés en 1816 ; la tête d'une facture admirable, au dire de l'auteur de la Statistique du Lot, a été perdue. Qu'est-elle devenue?

Enfin, sous le rapport archéologique, n'avons-nous pas des richesses sans nombre éparses de tous côtés? nous l'avons dit, il a suffi de faire appel à l'obligeance du public, et il a surgi de toutes parts des modèles de meubles et d'objets d'art dans les genres les plus divers : des bahuts et de vieilles crédences, des tentures, des porcelaines et faïences antiques, des peintures et des marbres, des ivoires et des émaux, des armures, etc.

Eh! nous savons bien que depuis trente ans environ, notre pays est livré au pillage. Des industriels, des brocanteurs de toutes les grandes villes, —véritable bande noire, — viennent acheter à vil prix tout ce qu'ils rencontrent de précieux. Tout ce qui nous a été ravi est incalculable. Cela est bien triste, bien malheureux. Certes il serait temps de mettre un terme à ces déprédations, dignes des Juifs ou des Vandales; mais qui est vraiment coupable de tels excès?

Ecoutez. Il y a vingt ans environ, un honorable citoyen de notre ville, amateur des choses d'art, avait composé un cabinet d'objets variés et très dignes d'estime : il avait consacré à ce travail bien des efforts, le fruit de ses économies. La valeur réelle de cette collection était parvenu au chiffre d'au moins 25 mille francs. L'achat en détail de tous les objets qui la composaient s'élèverait aujourd'hui à 40 mille fr. Ce citoyen sollicita l'honneur de devenir le conservateur d'un musée de la ville, promettant de concéder la collection en toute propriété à la ville de Cahors ; il demandait pour tout dédommagement un traitement annuel de douze cents francs. La ville pouvait, avec une dépense modeste, se procurer ainsi un noyau remarquable. Cette proposition ne fut point acceptée.

Plus tard, un enfant de Cahors, revenu dans son pays après de longs voyages maritimes, rapporta une collection de coquillages rares. Cet homme distingué par l'esprit et les connaissances pratiques, désireux d'occuper ses loisirs, demanda la faveur de commencer un classement des pièces du musée appartenant à la ville : bien entendu cette faveur sera gratuite et il offre d'abandonner sa collection de coquillages. Cette proposition n'est point acceptée. — Un certain jour, il y a de cela quelques années seulement, arrive à Cahors un ballot parti de Marseille ; il portait la suscription : « ville de Cahors ! » Nul ne voulait le recevoir. Ce ballot demeura dans les couloirs pendant un assez long temps ; on finit par examiner le contenu : c'était une collection de coquilles marines, offerte à la ville par un concitoyen. La caisse fut reclouée et retournée : il eut fallu payer le port !

Un dernier trait, messieurs, tout cela est caractéristique. A la dernière exposition régionale, section des beaux-arts, figurait un sarcophage monolithe, remarquable par la blancheur du marbre et par sa conservation : il était intact. Un sujet, du reste assez grossièrement sculpté, figurait sur la partie antérieure : il représentait la « Résurrection de Lazare. » Cette pièce avait tout au moins le mérite d'appartenir à la contrée : elle avait été découverte dans la commune de Lalbenque ; elle se rattachait peut-être à l'histoire locale. Le propriétaire laissa longtemps cet objet sous le vestibule de l'Hôtel-de-Ville ; il manifesta le désir de s'en dessaisir au profit de la ville : il demandait qu'on le défrayat des dépenses faites par lui pour le transport. C'était, je crois, une somme de 200 fr. Quelqu'un dit que ce meuble était tout au plus utile à faire boire les chevaux ; l'allocation fut refusée. — Ce sarcophage a été transporté à Bordeaux et vendu 5,000 francs au musée de Saint-Germain où il figure aujourd'hui.

Nous rapportons ces faits, nous le déclarons sincèrement, non pour adresser des reproches à ceux qui les ont si bien mérités ; uniquement pour faire connaître les privations forcées auxquelles nous sommes condamnés et faire comprendre à quel degré d'abaissement le goût artistique, nous allions dire le niveau intellectuel des populations dirigées par des principes de cette nature, doit arriver. Par suite de cette indifférence, de cette incurie, le sentiment des choses délicates s'atrophie ; la myopie des choses de l'esprit existe pour le public : on pense et on voit mal.

Combien peu trouvent à redire au mépris que l'on fait de nos monuments historiques? Un jour, les derniers vestiges d'un Cirque romain, disparaissent. Un autre jour la tour du pape Jean se trouve aliénée à un particulier, en telle sorte qu'un débit de boissons ou de café soit installé dans le rez de chaussée et des locataires au premier étage. Quelqu'un s'inquiète-t-il de voir les épaves du temps, les annales de notre histoire, méconnues, souillées? — La pierre tumulaire de Lucter est plantée au pied d'un escalier de l'hôtel Préfectoral ; des bustes de nos hommes illustres ornent la salle des délibérations du conseil départemental ; des monuments d'épigraphie, des chapitaux et des tronçons de colonnes, des pierres tombales, des morceaux de sculptures remarquables, gisent sous les arceaux d'un cloître ! Quelqu'un s'inquiète-t-il de trouver un local pour déposer ces reliques des temps anciens qui surgissent chaque jour? — Eh bien! beaucoup rougissent d'indignation à la pensée de tels sacriléges ! Tous disent que ce sont là des aberrations d'hérétiques, des profanations de barbares !

Il faut le reconnaître cependant, quelques hommes d'élite, — il en existe à toutes les époques, Messieurs, — ont compris, il y a quelques années, la nécessité de créer un établissement capable de porter remède à tous ces maux : ils ont fait des essais pour la fondation d'un musée. Il existe dans les combles d'un de nos établissement publics, un local fermé à tous les yeux, dans lequel se trouvent déposés certains objets hétérogènes enfouis dans la poussière. Sur la porte de ce santuaire se trouve écrit le mot *Musée*. A qui cela profite-t-il? d'où cela vient-il et où cela va-t-il? bien peu pourraient le dire. Nous ne nous flattons pas d'être au nombre de ces privilégiés ; mais nous pouvons déclarer qu'il y a là un levain susceptible de se prêter à un développement sérieux. Une collection archéologique peut commencer par une perle ; on lui donne ensuite les proportions que les circonstances et les ressources comportent. Ce qu'il convient, c'est de coordonner ces éléments suivant une classification rationelle; de les mettre au grand jour : non point dans l'intérêt d'une exhibition passagère qui laisse d'agréables souvenirs et d'amers regrets, mais dans l'intérêt d'une conservation utile aux hommes de goût et d'un sens droit, profitable à tous.

En conséquence, Messieurs, un problème se pose aujourd'hui pour vous : celui d'établir des classifications littéraires, scientifiques et artistiques que l'institution d'un musée comporte, et de rechercher un local aménagé de telle manière que les objets qui sont la propriété de la ville, et tous ceux qui pourrient lui advenir par la suite, y prennent naturellement leur place, suivant leur nature, leurs propriétés et leurs proportions. Ce problème résolu, un grand horizon s'ouvrira devant vous, chacun prendra sa voie et apportera dans chaque branche du domaine scientifique le profit de ses lumières et de son activité; et bientôt une pensée utile aura pris un corps. Un impérieux devoir sera rempli.

(La suite au prochain numéro.)

—

Errata du premier article.

1re colonne, 3e alinéa, 4e ligne : au lieu des *grands riches* lisez *gens riches*.

2e colonne, 1er alinéa, 10 ligne : au lieu de l'antique *Vérone* lisez *Vésonne*.

Exposition de l'Industrie et des Beaux Arts.

Salon des refusés.

II.

Toujours l'homme au cassis. Après plusieurs petits verres, il s'est mis à haranguer le jury :

— Le cassis, Messieurs, mais il n'y a pas de mot assez éloquent pour vanter ses vertus. Nos enfants partent, ils sont partis pour cette guerre meurtrière où le sauvage Prussien les moissonne impitoyablement. Les voyez-vous là-bas, grelottant dans la neige, sans souliers, sans vêtements sans pain ; ils tombent épuisés. Ah ! ils expirent les infortunés... Non, le cassis était là. Une goutte, et les voilà chargeant l'ennemi avec une ardeur nouvelle. Ces braves enfants qui savaient à peine tenir un fusil la veille, et qui sont des héros aujourd'hui..... Ouf!

— *Le Jury :* Bravo! bravo! médaille d'or au cassis.

— Mais pourtant, Messieurs, l'imitation de chartreuse...

— A la porte la chartreuse.

— *Un mobile à son voisin :* Est-ce que tu avais du cassis à Patay, toi?

— *Le voisin* : Connais pas plus que le drap ***.

L'homme au cassis descend triomphant de la tribune ; il reçoit les félicitations générales et la récompense de ses bienfaits.

***

Oh! l'adorable gynécée-Belmont. C'est ainsi que j'en rêve un pour le soir où, fuyant le bal et les convives, je déroberai ma chaste épouse au bruit et aux regards... Oui, je le voudrai bien ainsi : lit garni, en bois de *tuya;* armoire à glace, table de nuit *tuya;* commode, glace, quatre chaises capitonnées, *tuya, tuya;* garniture de croisée, bonnet de nuit, pantoufles, bougeoir, tout en *tuya*..... J'y voudrai surtout ce noble traversin, forme fleur de lys, cauchemar du jury; ces initiales enlacées, et ce reflet... tant honni des mortels, dont pourtant le soleil se pare, ainsi que l'arc-en-ciel et le serin..... J'y voudrai encore ce grand fauteuil-Delpérier, avec la première lettre de F...olie dans le dossier, et ce tabouret aux pieds dorés où l'amour viendrait s'asseoir souvent. J'y voudrai.....

***

Qu'entends-je? le *Pilon-Dulac* qui bat sa puissante mesure. Il y a là une idée ; on pourra perfectionner le mécanisme, je le veux bien, mais l'idée mère existe, et telle qu'elle est exprimée, elle méritait l'attention et l'encouragement des hommes compétents. Mais il se voit toujours certains pessimistes qui trouvent un danger public dans le progrès, et qui, avec l'obstination de vieux bonnets à poil, préfèrent le reverbère au bec de gaz, le coucou à la locomotive, et qui aiment cent fois mieux mettre douze heures à piler vingt grammes de moutarde par le procédé routinier, que d'en triturer mille en douze fois moins de temps, par le système Dulac. A cela, rien à faire; si vous insistez, ils vous répondront sentencieusement :

— Jeune homme, on pilait fort bien la moutarde de notre temps, et on n'avait pas besoin du Pilon-Dulac.

— Mais pourtant, augustes perruques...

— Jeune homme, vous allez nous faire monter monter la moutarde au nez.

***

Quelle scie!... à découper, lecteur, très ingénieuse invention de M. Rémy, devant laquelle le public s'arrête étonné. Le mécanisme est simple, un peu primitif, mais tel qu'il est il fonctionne fort bien et son bas prix le rend accessible à toutes les bourses. Mais c'est encore l'invention d'un cadurcien, donc ça ne vaut rien ; passons...

***

Nous remarquons encore dans le salon des refusés les coffres-forts Breil, qui auraient dû être mentionnés au même titre que les machines à mortaiser de M. Gaston. La grande vitrine de M. Lafon aussi remarquable dans son genre que celle de M. Greil. Un magnifique tableau d'ouvrages en cheveux de M. Arteil coiffeur à Souillac, devant lequel tous les crânes dénudés pâlissent. La coutellerie microscopique de M. Traucou de Gourdon. Le bain-marie de M. Delsol. L'alambic économique de M. Pélissier, de Gourdon. Les bottes de M. Paul. La calligraphie de M. Montagne. Les diverses collections de phosphates fossiles, etc., etc., toutes œuvres remarquables, qui font le plus grand honneur à leurs auteurs.

Et pourquoi ne donnerions-nous pas un mot de remerciement aux dames qui ont mis tant de bonne grâce à embellir l'exposition, des chefs-d'œuvre créés par leurs mains : jupons tricotés, couvertures à damiers, travaux au crochet, broderies, couvertures à losanges, Robes de baptême, bonnet ruché, etc., etc.

***

Nous arrivons au terme. A côté de la ruche d'abeilles, si mentionnée, tous les visiteurs ont certainement remarqué les *persiennes* nouveau système, de M. Guarrigues, menuisier à Limogne. On peut faire à certains inventeurs le reproche de ne pas être pratiques, mais à celui-ci !.. Par un procédé des plus ingénieux et des plus simples, on peut faire de ces persiennes un contrevent plein, ou graduer à son gré l'ouverture. Je ne sais rien de mieux imaginé et si M. Guarrigues avait envoyé son œuvre à l'exposition d'économie domestique de Paris, elle aurait reçu, pour sûr, l'accueil le plus favorable.

Mais aussi, pourquoi placer les persiennes Guarrigues au vestibule de sortie? Pressés par l'heure du déjeuner, rassasiés de travaux multiples, ces messieurs sont passés sans voir.

Il est certain que les persiennes Garrigues, qui mesuraient bien trois mètres carrés, devaient nécessairement être éclipsées par la *ruche-hécatombe*, grosse comme le poing.

Voyez-vous, mon cher monsieur Garrigues, dans ce monde tout n'est que *proportions*. Sondez bien les profondeurs de ce mot là....

***

A toi, ouvrier, mon pareil, une simple question : Si on te crie du haut d'un balcon : *liberté, égalité, fraternité*, et qu'on te fasse payer 10 sous pour visiter une exposition, où tu devrais avoir ton entrée libre, ainsi qu'au Louvre, à Cluny et autres lieux, que répondras-tu?

— As-tu fini, aristo!

Et tu auras raison. X***

Dernières nouvelles

La lettre de M. le ministre de la guerre relative à M. Ranc est ainsi conçue :

« *A M. le président de l'Assemblée nationale.*

» Versailles, 12 juin 1873.

» Monsieur le Président,

» J'ai l'honneur de vous transmettre une lettre qui vous est adressée par M. le général de Ladmirault, gouverneur de Paris, commandant supérieur de la 1re division militaire, tendant à obtenir l'autorisation de poursuivre, devant les tribunaux compétents, M. Ranc, membre de l'Assemblée nationale, sous l'inculpation de participation à l'insurrection, et notamment d'attentats ou de complicité d'attentats ayant pour but, soit de détruire le gouvernement, soit d'exciter à la guerre civile en armant ou en portant les citoyens ou habitants à s'armer les uns contre les autres, et d'usurpation de fonctions ; crimes et délit prévus et punis par les articles 87, 91, 59, 60 et 258 du code pénal.

« Veuillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

« *Le ministre de la guerre,*

« Général DU BARRAIL.

Voici maintenant la lettre de M. le généra de Ladmirault :

» Paris, 11 juin 1873.

» Monsieur le Président,

» La justice, qui doit être égale pour tous, me fait un devoir de vous signaler la position de M. Ranc, le seul des membres de la Commune sérieusement compromis, qui n'ait point encore été l'objet de poursuites devant un conseil de guerre.

» M. Ranc a été élu membre de la Commune de Paris le 27 mars 1871 ; sa démission donnée le 6 avril, figure au *Journal officiel* de la Commune du 7. Pendant qu'il a exercé ces fonctions ont été rendus :

» 1° Le décret du 29 mars qui enjoint, sous peine de révocation, aux fonctionnaires et employés, de ne plus obéir au gouvernement de Versailles ;

» 2° Celui du 30 mars qui valide la saisie opérée sur cinq compagnies d'assurances ;

» 3° Celui du 2 avril qui met en accusation MM. Thiers, Favre, Dufaure, Picard, Pothuau, Simon et ordonne la saisie et le séquestre de leurs biens ;

» 4° Enfin celui du 5 avril relatif aux otages.

» La signature de M. Ranc figure sur le premier de ces décrets. Tous les autres sont suivis de cette seule énonciation : « *La Commune de Paris.* »

» Comme membre de la commission de justice, M. Ranc a signé, le 31 mars, un arrêté qui charge le citoyen Protos d'expédier les affaires civiles et criminelles les plus urgentes.

» A côté de ces actes, se placent, à la date du 29 mars, une proclamation de la Commune de Paris annonçant la constitution de la Commune et la sanction donnée, par le vote des électeurs. « à la révolution victorieuse » et, à la date du 2 avril, la décision de la Commune pour une sortie générale contre Versailles.

» M. Ranc a participé à ces décrets et à ces actes ; il a joué un rôle actif dans les événements qui se sont accomplis du 27 mars au 6 avril.

» J'ai donc l'honneur de demander à l'Assemblée nationale l'autorisation de poursuivre M. Ranc, député, sous l'inculpation de participation à l'insurrection et notamment d'attentats ou de complicité d'attentats ayant pour but, soit de détruire le Gouvernement, soit d'exciter à la guerre civile, en armant, ou en portant les citoyens ou habitants à s'armer les uns contre les autres, et d'usurpation de fonctions ; crimes et délits prévus et punis par les articles 87, 91, 59, 60 et 258 du code pénal.

» Veuillez agréer, monsieur le président, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

» *Le gouverneur de Paris, commandant supérieur de la 1re division militaire,*

« DE LADMIRAULT. »

—

Versailles, 13 juin 1873.

Quelques journaux parlent ce matin de modifications ministérielles en y mêlant les noms du duc Decazes et de M. de Goulard. Cette nouvelle ne paraît pas, jusqu'ici, reposer sur un fondement sérieux.

—

Des journaux parlent d'une circulaire confidentielle émanée du ministère des affaires étrangères et donnent de prétendus détails sur cette pièce supposée. M. le duc de Broglie n'a écrit d'autre dépêche que celle dont les journaux ont publié le texte.

Bourse de Paris.

Paris, 14 juin 1873, soir.

Rente 3 p. %	56,60
— 4 1/2 p. %	80,75
— 5 p. %	90,80
— 5 p. %	89,65

Variétés

La séance publique de la Société des Etudes a été terminée par la lecture d'une pièce d'un de ses membres M. l'abbé Le Camus, sur le château de Mercuès. On y a remarqué des vers harmonieux et de belles pensées qui dénotent un goût pur et une plume exercée. Cette pièce ayant un cachet d'intérêt local, nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en citant quelques vers de ce petit

poëme qui rentre parfaitement dans le plan des travaux que se propose la Société des Etudes du Lot.

Non loin de *Divona*, vieille cité romaine,
Dont le nom s'est perdu sous celui de Cahors,
A ce point culminant d'un superbe domaine,
Où d'un peuple idolâtre exigeant les trésors
Mercure, nous dit-on, jadis avait son temple,
S'élève un vieux château respecté par les ans,
Qu'avec étonnement, le voyageur contemple,
Et qu'on dirait construit par la main des géants.
Ses colossales tours, ses épaisses murailles,
Autrefois les témoins de sanglantes batailles;
Ses créneaux, ses fossés et ses machicoulis,
Avec ses murs d'enceinte et ses vieux pont-levis,
Peut-être à ton esprit, montreront le repaire
D'un prince ambitieux, cruel et sanguinaire,
.....
D'un prince ambitieux, cherchant à guerroyer,
Non, ce château n'est point l'horrible et noir foyer.
C'est là que vit en paix un ange de la terre,
Un prélat que le ciel nous a donné pour père.
.....
Son cite gracieux domine une vallée,
Des plus riches produits, comme un Eden comblée.
Le Lot coule à ses pieds. Vous voyez sur ses eaux
Descendre lentement gabarres et bâteaux.
Près de ses bords charmants, c'est la plaine féconde
Que l'*Olda* serpentant caresse de son onde.
Plus loin, c'est le coteau. La vigne, doux trésor,
Y balance au soleil ses pampres aux fruits d'or...
Ici des bois tuffus, aux chevelures sombres;
Là des châteaux perdus dans l'épaisseur des ombres;
Des clochers se mirant dans le cristal des eaux,
Et dont l'airain pieux éveille les échos.
Là bas, c'est *Divona*, dont les tours crénelées
Qui semblent qnand la nuit descend dans les vallées,
Veiller seules, debout, sur un peuple endormi,
Comme de fiers géants attendant l'ennemi...
.....
J'aperçois, en entrant, cette splendide salle
Qu'on nomma de tout temps la salle épiscopale.
C'est là, que sur la toile, aux sévères décors,
Revivront à nos yeux les prélats de Cahors.
On dirait, à les voir dans l'ombre et le silence,
Un concile assemblé, siégeant en permanance.
.....
Oui, la gloire de tous est ici rassemblée;
Mais des vertus d'un seul, l'autre salle est comblée.
Un mot suffit. Le mot de souvenirs est plein :
Là vécut et mourut le vénérable Alain.
Que le respect se taise et le silence admire!
Après ces souvenirs que reste-t-il à dire ?...
L'étranger qui parcourt ces immenses salons
D'où l'œil découvre au loin les plus riants valons,
Reconnaît du prétat le goût; l'intelligence
Qui sut tout restaurer avec tant d'élégance,
Et par des travaux d'art qu'on ne peut trop vanter,
Des reflets du vieux temps a su nous enchanter.
Ici brille une glace, avec les armoiries
Du roi qui l'a donnée; et ces tapisseries
Dont les vives couleurs et les plus purs dessins,
Nous rapellent l'éclat des plus beaux gobelins.
On ne peut qu'admirer ces superbes corniches,
Ces tableaux, ces reliefs et ces tables si riches.
.....
Sur le flanc du castel, une svelte tourelle
Protége de ses murs la gothique chapelle;
Sanctuaire béni, où, loin des bruits du jour,
Tout inspire la paix et le divin amour.
La fenêtre ogivale avec grâce élancée,
Élève doucement le cœur et la pensée;
Et le feu des vitreaux, par un soleil naissant,
Donne aux deux saints patrons un éclat ravissant.
.....
Plus d'une fois admis dans ce pieux cénacle,
J'ai pu m'agenouiller près du saint tabernacle;
Et prier en commun avec le doux prélat,
Méditant les travaux de son apostolat.
.....
Pontife vénéré, lorsque quittant la ville,
Il s'en va méditer dans son antique asile
Le néant des grandeurs et le prix des vertus,
Quels sont dans son esprit les sujets débattus.
Voilà l'hôte nouveau de l'antique demeure;
Voilà ce qu'il y fait, chaque jour, à toute heure.
De leurs plus doux parfums éxalés tour à tour,
Les vertus et les fleurs embaument ce séjour,
Et prêtant à ces lieux une riche parure,
L'art rend plus belle encore une riche nature.
Puissent-il y couler d'heureux et longs primptemps
Dans le calme et la paix, à l'abri des autans;
Y respirer l'air pur, les brises embaumées
des arbustes, des fleurs que ses mains ont semées.
Vous, splendides massifs, cèdre du mont Liban,
Charmille enchanteresse où se brise le vent,
Majestueux sapins, grands chênes séculaires,
A peine traversés par les rayons solaires,
Soyez fiers d'abriter le pontife éminent;
Que sur lui vos rameaux aillent en s'inclinant;
Qu'à votre ombre il repose et retrouve la vie
Que pour tous ses enfants sans cesse il sacrifie.
Daigne le ciel sur lui répandre ses bienfaits;
Ne semer que de fleurs cette chère existence;
En prolonger le cours, et combler nos souhaits
En fixant parmi nous son auguste présence.

LE CAMUS, *chanoine.*

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalescière Du Barry, de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Tout malade trouve, par la douce *Revalescière Du Barry*, santé énergie, appétit, bonne digestion et bon sommeil. Elle combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dyssenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 175,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

D Certificat no 56,935.

Barr (Bas-Rhin), 4 juin 1861.

Monsieur. — La Revalescière a agi sur moi merveilleusement : mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime, comme celle de la jeunesse. Mon appétit, qui pendant plusieurs années a été nul, est revenu admirablement, et la pression et le serrement de ma tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus.

DAVID RUFF, propriétaire.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 k., 2 fr. 25 ; 1/2 k., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* qu'on peut manger en tout temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La *Revalescière Chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. ; ou environ 10 c. la tasse — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez Vinel, pharmacien,

DU BARRY et Co, 26, place Vendôme, Paris.

Pour les extraits et articles non signés,
Le propriétaire-gérant, A. Laytou.

ÉDOUARD PRIVAT, libraire-éditeur, rue des Tourneurs, 45, à Toulouse.

HISTOIRE GÉNÉRALE

DE LANGUEDOC

AVEC DES NOTES & LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

PAR DOM CL. DEVIC ET DOM J. VAISSETE

RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

Édition accompagnée de Dissertations & Notes nouvelles, contenant le Recueil des Inscriptions de la Province, antiques & du moyen âge, des Planches, des Cartes & des Vues de monuments,

Publiée sous la direction de M. ÉDOUARD DULAURIER, *membre de l'Institut; annotée par* M. ÉMILE MABILLE, *attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale;* M. EDWARD BARRY, *professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse; continuée jusques en* 1790 *par* M. ERNEST ROSCHACH, *correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques. & autres savants, membres de l'Institut ou professeurs.*

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC, avec la continuation & les additions, formera 14 forts volumes in-4°, au prix de 20 francs le volume, en demi-reliure anglaise, solide & élégante, imprimés avec des caractères elzéviriens fondus spécialement pour cette édition. — Après la publication complète de l'ouvrage, le prix en sera porté, pour les non-souscripteurs, à 350 francs. — Il a été tiré cent exemplaires numérotés, dont cinquante sur papier vélin & cinquante sur papier à la cuve, au prix de 40 francs le volume. — Des Cartes géographiques, des Planches de sceaux & de monnaies, & des Vues de monuments seront réunies dans un Album particulier.

ONT PARU : La 1re partie du TOME Ier, comprenant l'Introduction & le commencement du texte des Bénédictins; — le TOME III, complet; — la 1re partie du TOME IV, *Notes & Additions.*

Les compléments des TOMES I & IV paraîtront prochainement. — L'impression se continue d'une manière aussi active que le comporte la bonne exécution d'un travail aussi important.

Au 25 janvier 1873, plus de cinq cents souscripteurs ont honoré déjà de leur signature cette grande publication.

On souscrit : à Toulouse, chez ÉDOUARD PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, & chez les principaux libraires de France & de l'étranger.

Le Prospectus, qui donne une idée du format, du papier & des caractères adoptés pour cette nouvelle édition, sera envoyé *franco* à toute personne qui en fera la demande à M. PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, à Toulouse

Et dans les bureaux du *Journal du Lot*.

EAUX MINÉRALES **de Cransac** (AVEYRON)

Souveraines contre les maladies du Foie et de la Rate, — Gastralgies. — FIÈVRE INTERMITTENTES REBELLES. — Affections vermineuses, — Hypocondrie, — Constipations.

GRANDE ANALOGIE avec les *Eaux* de *Pulna*, de *Sedlitz*, de *Seidschutz* et *Kinsingen*. Etuves naturelles.

Caisse de 30 bout. capsulées 18 f.
Caisse de 20 bouteilles..... 14 f.

S'adresser à Cransac, à M. DUPUY, régisseur.

Le 25 Juin à Aurillac (Hôtel des trois frères) commenceront les *leçons de diction* à l'usage des

BÈGUES

professées par M. CHERVIN, Officier d'Académie, Directeur-Fondateur de l'*Institution des Bègues de Paris*, avenue d'Eylau, 90. — (Ecrire.)

GRAND SUCCÈS

LA VELOUTINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth,

par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adherente et invisible : aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9.

PATISSERIE-CONFISERIE

LUTZY, neveu,

13, rue de la Préfecture, 13.

ON DEMANDE UN APPRENTI.

LA NATIONALE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

Etablie à Paris, rue de Grammont, et rue du Quatre-Septembre, 18

Anciennement COMPAGNIE ROYALE

Fonds de garantie : 110 millions

Constitution immédiate d'un capital payable au décès de l'Assuré

PAR L'ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE

Participation dans les bénéfices de la Compagnie

Augmentation du revenu

PAR LA RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux Assurés décédés depuis l'origine de la Société..... 22,327,263 f.
Arrérages payés aux rentiers..... 118,492,911 f.

S'adresser pour les renseignements à

MM. Bénech, à Cahors; Puel, à Figeac; Lacambre, à Gourdon; Bapte Planion, à Figeac.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES

MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

SUCCESSEUR DE MARIE MILLERAT

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'église et de fête votive. — Vierges et St-Joseph de toute grandeur. Globes garnis et Globes avec socle. — Cylindres ronds et Cylindres ovales. — Couronnes, Brassards et Garnitures de Cierges pour première communion. — Couronnes nuptiales et Couronnes mortuaires. — Médaillons. — Feuillages assortis. — Papiers de toute couleur.

Grand assortiment de vases en porcelaine et vases garnis.

Grand dépôt de Couronnes immortelles.

Couronnement mortuaire à louer.

A VENDRE

LA

MAISON CARAYON,

avec Cour et Pressoir

Sise quai Ségur, en face la Promenade des Platanes.

Pour les renseignements : S'adresser à M. Toulza, aîné, ou à Me Labie, notaire, à Cahors.

EN VENTE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

TRAITÉ GÉNÉRAL

DES

PHOSPHATE DE CHAUX NATIFS

ET PRINCIPALEMENT DE CEUX DE GISEMENTS NOUVELLEMENT DÉCOUVERTS

dans le Quercy

PAR

M. MALINOWSKI

UN BEAU VOLUME

avec une Carte du Lot et les coupes géologiques

Prix : 5 fr.

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

PAPETERIE COOPÉRATIVE D'ANGOULÊME

LAROCHE-JOUBERT, LACROIX ET Cie

Les papiers portant L-J, D, L et Cie, en filagramme, sont garantis exempts de poudre minérale quelconque.

Se trouvent, en France et à l'étranger, dans tous les magasins qui vendent du papier

ETABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier)

SAISON DES BAINS

A l'Etablissement de Vichy, l'un des mieux installés de l'Europe, on trouve Bains et Douches de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.

Tous les jours, du 15 mai au 15 septembre : Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinets de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversations et de Billards.

Tous les chemins de fer conduisent à Vichy.

Tous les renseignements sont envoyés gratuitement

Ecrire : Administration de la Cie concessionnaire, PARIS, 22, boulevart Montmartre.

A Cahors, chez M. DULAC, pharmacien.

A VENDRE

D'occasion

Un DOG CART et une AMÉRICAINE, en très bon état, fabriqués chez M. Mercier, carrossier à Toulouse.

S'adresser chez M. Escudié, carrossier, Galeries Fontenilles, Cahors.

AVIS

EXCELLENTE QUALITÉ DE PAIN. —

GRAINES DE TOUTE SORTE.

chez **CONTOU, boulanger,**

rue St-James, à Cahors.

PILULES GOURMANDES PURGATIVES CAUVIN

VÉGETALES. — 55, Boul. Sébastopol, Paris. Hygiéniques, préventives, curatives de la Constipation et de tous les malaises qui négligés font les maladies. 30 ans de succès attestés en France et à l'Etranger. Broc. et 1/2 Bte de 30 pil. : 2 fr.

Dépôt à Cahors, chez **M. DUC,** pharmacien.

Mal de dents

Guérison instantanée par la *Pyréthrine Lahaussoit.*

1 franc 50 le flacon,

Dépôt à Cahors, Vinel, pharmacien ; à St-Céré, Lafon, pharmacien.